

**Comité pédagogique**

PRIMAIRE

**Rencontre du 13 décembre 2016**

**Salles A-B-C, centre administratif de Lévis**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Membres présents :** | AM | PM |  | AM | PM |  | AM | PM |  | AM | PM |
| Amyot, Marc (en remplacement) |[x] [x]  Dumont, Chantal |[ ] [ ]  Lachance, Line |[ ] [x]  Roy, Nancy |[x] [x]
| Arial, Isabelle |[x] [x]  Fortin, Debby |[x] [x]  Ladouceur, Michèle |[x] [x]  Sénéchal, Martine |[x] [x]
| Bélanger, Chantal |[ ] [ ]  Fournier, Alain |[x] [x]  Laverdière-Bélanger, Mylène |[x] [x]  St-Hilaire, Dany |[ ] [ ]
| Bernier, Sherley  |[x] [x]  Gagné, Élise |[ ] [ ]  Lemaire, Line |[ ] [ ]  Therrien, Caroline  |[x] [x]
| Bolduc, Vicky |[x] [x]  Gagné, Maude |[x] [x]  Lévesque, France  |[x] [x]  Trachy, Daniel |[x] [x]
| Bonneau-Leclerc, François-M. |[x] [x]  Gagnon, Alain |[x] [x]  Martel, Lyne |[ ] [x]  Trudeau, Caroline  |[x] [x]
| Brassard, Marie-Josée |[x] [x]  Gagnon, Claire |[x] [x]  Nathalie Lavallée |[x] [x]  Trudeau, Sophie  |[x] [x]
| Breton, Paule |[x] [x]  Gagnon, Marie-Ève |[x] [x]  Noël, Julie  |[x] [x]  Turgeon, Sophie |[x] [x]
| Couture, Dany |[x] [x]  Guay, Christine |[x] [x]  Pelletier, David |[x] [x]  Venable, Marie |[ ] [ ]
| Demers, Mireille |[x] [x]  Hébert, Johanne |[x] [x]  Pichette, Éric |[x] [x]  Whittom, André |[ ] [ ]
| Desrochers, Pascale |[x] [x]  Jacques, François  |[x] [x]  Pichette, Sylvie |[x] [x]   |  |  |
| Dubuc, Karine  |[ ] [ ]  Labrecque, Nicole |[x] [x]  Plante, Chantal |[x] [x]   |  |  |
| **Invitées :** | Kim Roy, Johanne Bergeron, Marie-Ève Carrier et Annie Vézina |

| **Compte rendu** | **Suivi-responsable(s)** |
| --- | --- |
| 1. ACCUEIL

En remplacement de Mme Claire Gagnon, Mme Nicole Labrecque souhaite la bienvenue aux membres. |  |
| 1. Adoption de l’ordre du jour

Le point 11 : Saines habitudes versus réussite éducative, est annulé.Un point est ajouté à la demande de Mme Debby Fortin — Point 20 : Entrée des élèves au secondaire.M. David Pelletier propose l’adoption de l’ordre du jour tel que modifié.  |  |
| 1. Approbation du compte rendu du 8 novembre 2016

Suivis :POINT 7 : GRIPMme Nicole Labrecque fait un retour sur l’événement GRIP. Elle annonce au comité que l’événement a été un grand succès.**POINT 10 : Précision sur le rôle des conseillers pédagogiques**Mme Nicole Labrecque spécifie que la proposition d’une direction afin qu’une grille soit remplie avant l’arrivée du conseiller ou de la conseillère pédagogique sera à évaluer en 2017.POINT 13 : EchoMme Nicole Labrecque annonce qu’une rencontre se tiendra pour faire le bilan. En janvier, elle fera un appel à tous afin de recueillir la participation de cinq ou six établissements qui désirent utiliser Echo.Modification :POINT 20 : Participation active des élèvesCe point a été animé par Mme Martine Sénéchal et non par Mme Nicole Labrecque comme mentionné au compte rendu.Mme Mireille Demers propose l’adoption du compte rendu. |  |
| 1. Présentation du projet de recherche sur la démarche du PI/PSII/TÉVA

MmeMartine Sénéchal fait la présentation du document *La démarche du PI/PSII/TÉVA – portrait de situation à la CSDN*. Elle partage avec les membres du comité les étapes du projet de recherche de cette démarche. Elle détaille le travail fait jusqu’à présent, avec les différents acteurs, dans la cadre de la démarche. Mme Sénéchal recueille les commentaires des participants pour la phase 2 du projet.  |  |
| 1. Validation et numérisation des documents

Mme Martine Sénéchal soumet une problématique concernant le temps consacrer par les psychologues à numériser les documents pour la validation avec les nouvelles façons de faire du Ministère. On se demande donc qui doit faire la tâche. Une participante évoque la confidentialité. Une direction rappelle les nombreuses tâches des secrétaires et une autre direction amène le fait que les professionnelles doivent se consacrer aux élèves. Il est décidé par l'assemblée que Mme Sénéchal dirigera les psychologues vers leur direction en leur mentionnant qu’ils doivent s’adapter aux pratiques qui peuvent varier d’un établissement à l’autre.  |  |
| 1. Redoublement

Mme Nicole Labrecque demande aux directions de faire la lecture d’un document en lien avec le redoublement et de répondre à des questions reliées à son contenu.  Les participants travaillent en équipes. Mme Labrecque fait un retour sur le travail fait lors de l’atelier. |  |
| 1. Classement : démarche rigoureuse

Mme Martine Sénéchal attire l’attention sur le respect des échéanciers dans la démarche du classement. Les demandes présentées en retard génèrent des impacts. Plusieurs exemples sont donnés pour illustrer les impacts. Elle demande la collaboration des directions. |  |
| 1. Classement : offrir le bon service au bon élève

Mme Kim Roy rappelle que le formulaire relatif à la première collecte de données qui cible la transition du primaire vers le secondaire en 2018-2019 (horizon de 2 ans) doit être rempli avant le 23 décembre 2016. Elle présente également le second formulaire relié à la deuxième collecte de données utilisé pour identifier les cas de classement qui questionnent les équipes-écoles en prévision de la prochaine année scolaire. Les directions qui ont des élèves pour qui le choix du meilleur service est questionnant ont jusqu’au 27 janvier pour répondre à ce 2e formulaire.  |  |
| 1. Classement : calendrier et guide des procédures

Mme Johanne Bergeron présente le formulaire Google des demandes de prévisions de classement pour l’année 2017-2018 des classes à effectif réduit de la CSDN. Afin de faciliter le travail administratif, le formulaire est obligatoire à remplir même si la direction n’a aucun élève à présenter. Les demandes doivent être remplies pour chaque élève ainsi que pour chaque service. Le formulaire doit être acheminé à Mme Bergeron avant le 10 mars 2017 et ne sera plus disponible après cette date. Une démarche sera toutefois possible pour des cas isolés (par exemple un déménagement). Mme Bergeron fait un rappel des échéanciers du classement et parle des nouveautés. Mme Sénéchal annonce que le formulaire annexe 21 sera rempli lors du prochain CPP pour les gens concernés.  |  |
| 1. Projet Formath

Mme Marie-Ève Carrier présente le projet Formath qui cible l’apprentissage des fractions au 2e cycle du primaire. Elle expose la structure du projet en annonçant la venue de formation pour les enseignants. À la suite de la formation, Mme Carrier se rendra dans les établissements qui en feront la demande pour accompagner les enseignants qui auront établi leurs besoins au préalable. Elle souligne que le coût des libérations des enseignants est payé par les Services éducatifs pour cette année seulement. Outre les enseignants, elle invite également les directions, les orthopédagogues et les enseignants en adaptation scolaire à participer à la formation. De plus, elle rappelle qu’il est important de rappeler aux enseignants de s’inscrire à cette formation obligatoire.<https://magic.piktochart.com/output/18789096-presentation-formath> |  |
| 1. Saines habitudes versus réussite éducative

Ce point est annulé. |  |
| 1. Allocation des éducatrices en service de garde – Entente

Mme Annie Vézina fait l’historique de la problématique vécue avec l’allocation du personnel « classe principale » dans les services de garde. Les subventions par le Ministère sont accordées selon la clientèle du 30 septembre, les postes sont donc confirmés en novembre. Si un établissement ne rencontre pas la règle des 200 inscriptions à temps plein, le financement n’est plus disponible alors que le poste est déjà occupé. Mme Vézina annonce que pour cette année, les écoles concernées auront la subvention.Mme Vézina propose que pour les années suivantes, les montants soient accordés avec la clientèle de l’année précédente. Les directions échangent. Plusieurs idées sont soulevées comme solution. Mme Paule Breton propose que les montants soient accordés en lien avec la clientèle de l’année présente, mais dans le cas d’une variation de clientèle, les surplus des services de garde ou les surplus des fonds contribution collective seraient alors utilisés pour le paiement de la personne qui occupe le poste de « classe principale ».Les participants votent sur les deux propositions. La proposition de Mme Vézina récolte 6 votes. La proposition de Mme Breton récolte 26 votes. La proposition de Mme Breton est donc acceptée.Le deuxième point de Mme Vézina concerne la demande du syndicat qui souhaite que le personnel « classe principale » puisse rétrograder dans leur service de garde dans le cas d’une abolition de poste « classe principale ». Les directions sont d’accord à l’unanimité. |  |
| 1. Critères - nouvelle allocation (30170)

Pour l’instant les critères pour la mesure Éveil à la lecture (30170) ne sont pas connus. | Mme Claire Gagnon fera le suivi. L’information sera communiquée dès que possible. |
| 1. Information sur les badges

Mme Nicole Labrecque donne de l’information sur les badges. Elle parle des différentes formes que peut prendre le badge selon la raison de l’obtention (formation, groupe de travail, accompagnement pédagogique). Elle donne également de l’information concernant la façon de récupérer le badge.Au début janvier, un document d’information sera acheminé aux directions. Ce document expliquera, entre autres, comment consulter le portfolio des enseignants. |  |
| 1. Approche orientante

Mme Nicole Labrecque confirme que le Concours ma profession, mon métier est de retour. Les conseillers et conseillères d’orientation ont reçu l’information et se rendront dans les écoles présenter le concours aux élèves du 3e cycle du primaire.  |  |
| 1. Pénalisation ou non des mots d'orthographe appris / sur des listes de référence

Mme Marie-Ève Gagnon propose que les critères en écriture soient les mêmes pour tous. Il est important de savoir ce qu’on pénalise ou non. Les critères doivent être appliqués dans toutes les écoles de la CSDN. Mme Nicole Labrecque précise que les mots pénalisés sont ceux qui sont à l’étude. Ce critère sera ajouté au guide de référence pour le bulletin, un courriel sera acheminé lorsque ce sera fait. À partir de janvier, les critères doivent être utilisés. |  |
| 1. Rencontres en orthopédagogie

Mme Nicole Labrecque porte une situation à l’attention des directions lors des rencontres des orthopédagogues. Les rencontres ne se terminent pas nécessairement à 15 h, mais certains participants quittent lorsqu’ils considèrent leur journée de travail terminée. Mme Labrecque précise qu’il est important que les orthopédagogues assistent aux rencontres jusqu’à la fin.Lors de la prochaine rencontre, les départs avant la fin seront notés et les directions concernées seront avisées.Une direction demande que les rencontres des professionnels soient disponibles dans le calendrier Outlook afin d’éviter qu’une rencontre-école soit planifiée au même moment. |  |
| 1. Internet et données nominatives

Mme Nicole Labrecque a acheminé de la documentation aux directions qui peut être remise aux enseignants. Les sites hébergés au Canada sont soumis aux lois canadiennes contrairement aux sites hébergés aux États-Unis. Il est recommandé de porter une attention particulière aux données nominatives et d’utiliser des avatars pour protéger nos données. Serge Gagné peut retracer le lieu d’hébergement d’un site. Afin que le message soit le même pour tous, une demande des directions est faite afin qu’une liste de ce qui peut être fait ou non soit disponible. |  |
| 1. Mon profil (en ligne)

Profil des compétences avec déploiement TIC : fait sur formulaire. Mme Nicole Labrecque acheminera le document. |  |
| 1. Entrée des élèves au secondaire

Mme Debby Fortin souligne que les formulaires à remplir par l’école primaire lorsqu’un élève fait une demande dans un programme au secondaire sont tous différents. Ce document sert à dresser un portrait global de l’élève, mais certaines directions s'interrogent sur l’impact réel et le rôle exact de ce formulaire.  | Le point sera amené au CPS afin d’exposer les préoccupations des directions du primaire. |

Fin de l’assemblée à 15 h 20

Lyne Demers, secrétaire de gestion

Services éducatifs